

Conditions Générales de Ventes

TECHNICKO.fr

1 – CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues à distance ou en direct par le Prestataire **Monsieur Sébastien Lalande** (E.I.), Entreprise individuelle dont le siège social est situé 7 route de Lonchard 86170 CISSE, tél. 07 86 53 99 05, mail technicko@orange.fr (« Le Prestataire ») auprès de consommateurs et d'acheteurs non professionnels (« Les Clients ou le Client »), désirant acquérir les services et/ou produits proposés à la vente par le Prestataire (« Les Services et/ou Produits ») au moyen de la passation d'une commande.

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de livraison des Produits et/ou services commandés par les Clients.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions (à l'exception des conditions particulières de vente prévues par le devis signé par le client, lesquelles prévaudront en ce cas sur les présentes Conditions Générales de Vente).

Ces Conditions Générales de Vente sont disponibles sur le site internet du Prestataire et systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la passation de sa commande.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la commande.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

2 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Préalablement à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues.

L'acheteur reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation.

Lui sont transmises de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du produit ;
- le prix des produits et des frais annexes ;

- le mode de calcul du prix et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement en fonction de la dimension et du poids du colis, et tous les autres frais éventuels.
- tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels ;
- la date ou le délai prévisible auquel le Prestataire s'engage à livrer le produit ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le Prestataire communique à l'acheteur les informations suivantes :

- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ;
- l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 et suivants du code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du code civil, ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente respectivement visés aux articles L. 217-15 et L. 217-17 du code de la consommation ;
- l'existence et les modalités de l'exercice du droit de rétractation dans le cadre de la vente à distance des produits standardisés prévu à l'article 4.3 des présentes.

3 – GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente de produits réalisés par le Prestataire pour ses Clients dans le cadre de son activité commerciale de création et de conception graphique. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours, sauf acceptation préalable expresse du Client. Si le Client est un particulier, il reconnaît être majeur conformément aux lois du pays où il réside. Le Client faisant appel aux services du Prestataire reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extraits de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle (texte en annexe). Pour ce faire le Client apposera lors de la commande sa signature et cochera la case «Bon pour acceptation des conditions générales de vente et accord de résiliation» au bas de la première page du présent document. Toutes les pages de ce document doivent être paraphées.

4 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à nous prévenir de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

5 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

D'une façon générale, le Client et le Prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

a. Le Client

Pour permettre au Prestataire de réaliser sa mission, le Client s'engage à :

- établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord express et préalable des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
- remettre au Prestataire le bon de commande/devis (daté et signé)
- fournir tous les éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés).
- disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci-dessus. Seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre.
- collaborer activement à la réussite du projet en apportant au Prestataire dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
- se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par le Prestataire.
- garantir le Prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.
- régler dans les délais précis les sommes dues au Prestataire.
- informer le Prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

b/ Le Prestataire

- Au besoin le Prestataire pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le Client.
- Le Prestataire garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre du contrat.
- Le Prestataire s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.
- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission, sauf accord express et préalable du Client.

6 – PRINCIPE DE CESSION

L'utilisation, la reproduction et la réédition des créations du prestataire sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi n°57-298 du 11 mars 1957 (voir texte en annexe). La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue, à condition d'avoir été préalablement et expressément autorisée par le Prestataire. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention. Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement du prestataire. La signature ne peut être supprimée sans l'accord du prestataire. Une idée proposée par le client ne constitue pas, en soi, une création.

7 – DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement et/ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'œuvre originale fera l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite. Pour permettre au commanditaire d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du prestataire, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au commanditaire, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

8 – FRAIS ANNEXES

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du Prestataire et ne relevant pas de ses Prestations personnellement effectuées ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple, sans que la liste ne soit exhaustive, des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression et/ou d'hébergement internet. Le règlement de ceux-ci se feront par le Client directement auprès du fournisseur et prestataire extérieur aux conditions prévues par ce dernier, les frais annexes étant exclus des présentes Conditions Générales de Vente. Le contenu textuel permettant la réalisation du produit devra être fourni par le Client. Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront également être facturés au Client.

9 – BON DE COMMANDE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le Client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande qui devra être accepté par écrit. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global TTC des prestations à fournir. Les travaux débuteront lorsque tous les documents (devis et CGV acceptés et signés, 30% du montant global payé) et éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront remis au Prestataire.

10 – MODIFICATION

Hormis les cas visés à l'article 3 des présentes, toute demande de modifications d'un devis, faites par observation sur celui-ci ou par tout autre moyen, doit être acceptée par les deux parties.

En cas de modification de la commande par le Client, le Prestataire sera délié des délais convenus initialement pour son exécution.

Le cas échéant, les Parties conviendront d'un nouveau délai de livraison, lequel commencera à courir à compter de l'acceptation de la modification de la commande par le Prestataire.

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, aucun droit de rétractation ne peut être exercé par le Client à compter de la date de l'enregistrement de la Commande de biens confectionnés selon les spécifications du Client.

Aucun retour ni remboursement ne pourra donc être effectué sur ce fondement.

11 – FACTURE ET RÈGLEMENT

Les règlements se font au nom du Prestataire par chèque ou virement. Les factures doivent être réglées au plus tard à l'échéance du mois qui suit la date de la facturation. Tout retard de paiement au-delà de 30 jours à compter de la date d'émission entraînera une pénalité de 10% du montant de la facture par jour de retard. Les frais de poursuites et d'honoraires pour le recouvrement de factures impayées sont à la charge du Client. Les prix stipulés sur le devis s'entendent TTC et sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corollaire toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis complémentaire. Les tarifs sont exprimés en Euros et hors taxes. Ils ne sont pas soumis à la TVA. «TVA non applicable, art. 293B du CGI». La facture émise au Client reprend le montant HT énuméré dans le devis.

12 – LIVRAISON ET RESOLUTION DU CONTRAT

Le délai de livraison est toujours indiqué sur le devis, sous réserve des cas prévus à l'article 10 des présentes. Il correspond à une période nécessaire à la réalisation des produits et prend effet à la date d'encaissement de la commande selon les conditions définies aux articles 9 et 10 des présentes. Le délai de livraison peut être différé si le Prestataire n'est pas en possession de la totalité des documents (photos, textes, vidéos...) fournis par le Client pour la réalisation de son projet ou si le Client ne procède pas aux validations nécessaires à sa poursuite. Le produit final est livré par mail à l'adresse indiquée par le Client.

La livraison des produits comme l'exécution de la Prestation s'effectue à l'adresse indiquée sur le devis.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des retards de fabrication ou de livraison de ses fournisseurs causés par un cas fortuit ou de force majeure, par conséquence de l'épidémie de COVID- 19, ou de toute autre épidémie non encore connue.

En cas de manquement du Prestataire à son obligation de livraison à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, l'acheteur peut résilier le contrat, dans les conditions des articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résilié à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette

condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du Prestataire. À compter de la livraison, les risques des produits sont transférés au Client.

12.1 Droit de rétractation des produits standardisés vendus à distance.

Le Client bénéficie d'un droit de rétractation conformément à l'article 221-25 du Code de la consommation, hors les cas des produits réalisés sur-mesure qui sont exclus du droit de rétractation prévu à l'article 221-25 du Code de la consommation.

Le Client peut, dans les quatorze (14) jours qui suivent la livraison de la commande de produits standardisés, exercer son droit de rétractation en le notifiant au Prestataire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable.

En cas d'exercice du son droit de rétractation, les frais de retour du ou des produits commandés sont à la charge et sous la responsabilité du Client qui doit les retourner dans le délai de quatorze (14) jours qui suivent la communication de l'exercice de son droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article L.221-23 du Code de la consommation.

Le retour de l'ensemble des produits commandés donnera lieu au remboursement de la totalité des sommes versées par le Client, hors frais de retour qui restent à sa charge, dans un délai d'un mois à compter de la réception sans réserve des produits par le Prestataire.

13 – ACOMPTE ET ANNULATION DE COMMANDE

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client ou le Prestataire, le Client s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du Prestataire, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Prestataire ne sauraient dès lors être revendiquées par le Client sans une contribution financière. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du Prestataire, de même que les projets refusés. Ces documents doivent lui être rendus non endommagés et à sa demande. L'acompte déjà versé restera acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

14 – INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que le Prestataire se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

15 – FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, notamment, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties, l'épidémie de COVID-19 ou toute autre épidémie non encore connue. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

16 – REGLEMENT DES LITIGES

Le contrat est soumis au droit Français. En cas de litiges, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

17 – LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

18 – GARANTIES – GENERALITES

La Prestataire est garant de la conformité des biens au contrat, permettant au Client de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

19 – GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE

Le Client bénéficie de la garantie légale de conformité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, il est rappelé que :

- l'acheteur bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- l'acheteur peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation ;
- l'acheteur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien.

En outre, il est rappelé que :

- la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale indiquée ci-dessus ;
- l'acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil.

Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du code civil.

20 – PROPRIÉTÉS DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive du Prestataire tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par le Prestataire dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété du Prestataire. Seul le produit fini sera adressé au Client. A défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

21 – COPYRIGHT ET MENTIONS LÉGALES

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité.

22 – DROIT DE PUBLICITÉ

Le Prestataire se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, etc...) et lors de démarchages de prospection commerciale.

23 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

En tout état de cause, le Prestataire ne collecte d'informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés au Client. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site du Prestataire l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site du Prestataire n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse du rachat de l'activité du Prestataire et de ses droits permettrait la transmission des dites informations à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu de la même obligation de conservation et de modification des données vis à vis de l'utilisateur du site du Prestataire.

Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il n'exploite pas les données personnelles comme indiqué sur cette page.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

23 – MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de litige avec un Client, un dispositif de médiation permet à notre Client de saisir un médiateur de la consommation afin que ce dernier règle le litige en proposant une solution. Il s'agit d'une alternative à l'action judiciaire. Néanmoins, le consommateur garde la possibilité de saisir le juge si la médiation n'aboutit pas.

Seul le Client peut saisir le médiateur après avoir écrit au Prestataire pour tenter de résoudre le litige (sans cela la demande est irrecevable).

Pour quels litiges ?

Les litiges éligibles à la médiation la consommation : tout litige national ou transfrontalier entre un consommateur et un professionnel dans le cadre de l'exécution d'un contrat de vente ou de prestations de services.

Sont exclus du dispositif : les litiges entre professionnels, les réclamations en cours avec le professionnel, les procédures introduites par un professionnel contre un consommateur, ainsi que certains litiges concernant les services de santé.

Pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Les coordonnées du médiateur de la consommation

CM2C · Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

Entreprise adhérente à la médiation CM2C

14 rue St Jean 75 017 PARIS

Email : cm2c@cm2c.net

Tél. : 01 89 47 00 14 – Site : cm2c.net
